

Objectif : évaluer la qualité énergétique des bâtiments communaux et élaborer un plan d'assainissement

**Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments**



 <p>Investissement</p> <p><b>A préciser</b></p>	 <p>Soutien financier</p> <p><b>Subventions</b></p>	 <p>Type de financement</p> <p><b>Préavis</b></p>	 <p>Etat actuel</p> <p><b>Non engagé</b></p>
--	--	---	---

<p>Le but de l'action est de réaliser des audits énergétiques CECB+ pour les bâtiments communaux afin (i) d'élaborer un plan d'assainissement et d'entretien du parc de bâtiments communaux et (ii) de réaliser des économies d'énergie substantielles via un suivi précis de l'exploitation des bâtiments (comptabilité énergétique).</p> <p><u>Budget :</u> En cours d'analyse.</p> <p><u>Soutien financier :</u> Subventions pour les analyses énergétiques CECB+.</p> <p><u>Type de financement :</u> Préavis de demande de crédit au CC.</p> <p><u>Etat :</u> Non engagé, aucun bâtiment suivi actuellement.</p>	<p><b>Critère de réussite intermédiaire</b></p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Programme d'entretien et de suivi des bâtiments sur 5 ans financé, validé et communiqué.</li> <li>⇒ Déterminer un objectif en % de réduction de la consommation thermique utile des bâtiments, ambitieux et réaliste, à atteindre en 2030, sur la base des résultats issus des variantes retenues étudiées dans les CECB+.</li> </ul>
	<p><b>Critère de réussite final</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Réduction de la consommation thermique utile des bâtiments communaux (% à déterminer) et la couverture de l'intégralité de leurs besoins thermiques par des gisements renouvelables d'ici 2030.</li> </ul>	

<b>Mise en oeuvre</b>	
<p><u>Assainissement</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Engager une procédure de sélection d'un mandataire pour la réalisation des CECB+ de tous les bâtiments communaux d'ici fin 2024 (procédure en gré à gré).</li> <li>Communication de l'action via un tout-ménage dans le journal communal</li> <li>Valider un programme d'assainissement et entretien avec différents niveaux de priorité à 1, 5 ans et 10 ans.</li> <li>Définir et assurer le financement de ce programme.</li> </ol>	<p><b>Lead :</b></p> <p>Roger MULLER (Municipal des bâtiments)</p> <p><b>Soutien :</b></p> <p>Linda PERRET (intendance des bâtiments) Mandataire</p>
<p><u>Exploitation</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Définir les éléments à réguler et à mesurer dans une comptabilité énergétique (Enercoach), sur au moins 75% des surfaces chauffées des bâtiments.</li> <li>Planifier la récolte des paramètres des systèmes de régulation existants et envisager la mise en place de sous-compteurs d'énergie.</li> <li>Agir sur les paramètres de régulation après interprétation des données.</li> <li>Publier annuellement les consommations dans le rapport de gestion de la Commune, démontrer les améliorations en relation avec le programme d'assainissement et de suivi.</li> <li>D'ici 2030, on vise une réduction importante (de l'ordre de 50%, mais à confirmer après les premières étapes) de la consommation thermique des bâtiments communaux et la couverture de l'intégralité de leurs besoins thermiques par des gisements renouvelables.</li> </ol>	
<b>Nécessité d'un mandat externe ?</b>	
Oui	
<b>Participation de la population</b>	
Non prévu.	

## Liens utiles et références

- [Fiche cantonale n°11](#)
- [CECB](#)
- [Enercoach](#)